

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 5 avril 2019 à Onhaye

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE DES 08 ET 22 MARS 2019

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le PV du Collège du 8 mars 2019. L'approbation du PV du 22 mars 2019 est reportée.

2. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE PANTALONS ET VESTES DE CASERNEMENT - CONDITIONS ET CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'annuler sa décision n°7 du 8 mars 2019, approuvant le cahier des charges n° 2019/004 et le mode de passation du marché relatif à l'achat de pantalons et vestes de casernement ; D'approuver le nouveau cahier des charges N° 2019/004 et le montant estimé du marché "Achat de pantalons et vestes de casernement (marché de stock)", qui s'élève à € 107.438,00 hors TVA ou € 130.000,00 TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : Sioen SA, Fabriekstraat, 23 à 8850 Ardoos - Vandeputte Safety, Binnensteenweg à 2530 BOECHOUT - Cerbull Belgium, boulevard Paepsem, 11 B à 1070 Anderlecht ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 22 avril 2019 à 14h00 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 351/124-05 et au budget des exercices suivants ; D'informer le Conseil de zone de la présente décision.

3. RÉPARATION URGENTE POMPE GEDINNE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur la réparation de la pompe 1 de la caserne de Gedinne selon le devis de la société Vanassche, pour un montant de 9.658,56 € TVAC ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/745-98 ; D'informer le Conseil de zone de la présente décision lors de sa prochaine séance, pour ratification.

4. RÉPARATION URGENTE POMPE YVOIR

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur la réparation de la pompe 2 de la caserne de Yvoir selon le devis de la société Vanassche, pour un montant de 10.202,27 € TVAC ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/745-98 ; D'informer le Conseil de zone de la présente décision lors de sa prochaine séance, pour ratification.

5. RÉPARATION URGENTE CAMION-GRUE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur la réparation véhicule plongée lourd de la zone selon le devis de la société Comet, pour un montant de 5.193,38 € TVAC ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/745-98 ; D'informer le Conseil de zone de la présente décision lors de sa prochaine séance, pour ratification.

6. RECOUVREMENT REDEVANCES – CONTRAINTES HUISSIERS 2015 À 2017

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de viser et de rendre exécutoire les contraintes jointes au dossier et relatives aux créances non-payées de 2015 à 2017 ; De noter que les contraintes concernent 103 contraintes (factures) pour un total à recouvrer de 20.452,51 euros ; De charger le comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI d'adresser lesdites contraintes aux huissiers de justice précédemment désignés par le Collège pour tentative de recouvrement.

7. PÉCULES DE VACANCES – RÈGLES DE NON CUMUL – PROJET

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attendre les informations complémentaires avant de proposer une décision au Conseil de zone en matière de pécules de vacances.

8. DOSSIERS RH – CAS PARTICULIERS – CONSEIL AVOCAT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de solliciter les conseils de l'association d'avocats REMY/BARTHELEMY/ROUARD/ MATERNE de Dinant avant de prendre une décision sur les dossiers délicats en matière de GRH.

9. DOSSIER DISCIPLINAIRE – PROPOSITION DE SANCTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de convoquer l'agente au Conseil de zone pour l'entendre, comme le prévoit la législation, avant de statuer sur la sanction.

10. COMPOSITION DU COLLÈGE – DÉMISSION D'UN MEMBRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de reporter ce point, après avoir entendu le membre du collège concerné.

11. INFORMATION – DOTATIONS PROVINCIALES - RÉPONSES DE LA PROVINCE ET DU GOUVERNEMENT WALLON

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone prend connaissance du courrier du 18/03/19 du Gouvernement provincial et du courrier du 26/03/19 du Ministre-Président wallon, en réponse au courrier de la zone du 06/03/19 relatif aux dotations provinciales.

12. ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 19/04/2019

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve l'ordre du jour du Conseil de zone du 19 avril 2019.

13. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE – VALIDATION COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du lot 4 « Firewall/VPN » selon le devis de la société BDE Group, pour un montant de 488,10 € TVAC ; D'approuver la commande du lot 1 « 20 Licences Windows 10 pro » selon le devis de la société OpeniT, pour un montant de 3.218,60 € TVAC ; D'approuver la commande du lot 2 « 20 Licences Office 2016 » selon le devis de la société BDE Group, pour un montant de 4.634,30 € TVAC ; D'approuver la commande du lot 4 « 3 Projecteurs + support » selon le devis de la société Next, pour un montant de 2.154,01 € TVAC ; D'approuver la commande du lot 5 « batterie UPS grande capacité pour armoire serveur n°2 » selon le devis de la société OpeniT, pour un montant de 2.504,70 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article 351/742-53.

14. PERSONNEL ADMINISTRATIF – DEMANDE PAUSE CARRIÈRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accorder une interruption de carrière à un agent administratif, de la Zone, pour une période de 6 mois à partir du 1^{er} avril 2019.

15. INFORMATION – REPRÉSENTANT PROVINCIAL AU CONSEIL DE ZONE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone prend connaissance de la décision du Conseil provincial du 29/03/19 désignant Monsieur Richard FOURNAUX, Député provincial, en qualité de représentant provincial au sein de la zone et Monsieur Jean-Marie CHEFFERT, Conseiller provincial, comme suppléant.

16. CONGÉS DU COMMANDANT – CONGÉS DE COURTE DURÉE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide que le Commandant sollicitera ses congés de courte durée par e-mail au Président et que ceux-ci seront actés par le Collège lors de la réunion suivante.

17. CASERNES – DOCUMENTS À SOLLICITER AUX COMMUNES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'écrire aux communes qui possèdent une caserne sur leur territoire afin d'obtenir les documents demandés par les syndicats (permis d'environnement, inventaire amiante, rapport de contrôle électrique, etc.).

Par le collège,

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT

Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN